



Séance du 9 décembre 2024 à 19h

2024/079

Présents :

Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Hélène FRANCES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSSEIN, Sandrine TREBUCQ.

Absents :

Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE) Noémie DEUTSCH, Denis FEGNE (procuration à Gisèle VINCENT), Caroline ECORCHON (procuration à Hélène FRANCES), Simon TESSIER.

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 4 décembre 2024

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Madame le Maire propose de créer 11 commissions municipales chargées de préparer et d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Madame le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- Ecole, enfance, jeunesse
- Urbanisme, aménagement et logement
- Développement durable et environnement
- Animation, vie associative, sport et gestion des équipements
- Démocratie participative, solidarité, patrimoine et numérique
- Travaux, bâtiments communaux et ateliers municipaux
- Agriculture et forêt
- Culture
- Logement
- Finances
- Ressources humaines

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 23

membres

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

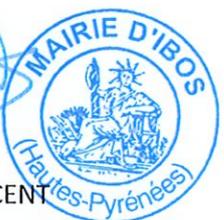
Ecole, enfance, jeunesse	Stéphanie MARQUEZ, Michel DUHAMEL, Régine TOSON, Juliette SALANNE, Laëtitia CAZABAN, Diane DE LUYCKER
Urbanisme, aménagement et logement	Philippe SOULE-PÉRÉ, Bernard LHOSSEIN, Ingrid BOUTARFA, Alexandre ARRIZABALAGA, Laëtitia CAZABAN, Bruno CAZERES
Développement durable et environnement	Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES, JC MADELAINE, Sébastien ABADIE, Diane DE LUYCKER
Animation, vie associative, sport et gestion des équipements	Juliette SALANNE, Dominique GAYE, Stéphanie MARQUEZ, Bernard JOUCLA, Régine TOSON, Philippe SOULE-PERE, JC MADELAINE
Démocratie participative, solidarité, patrimoine, numérique	Michel DUHAMEL, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES, Laëtitia CAZABAN, Bruno CAZERES, Diane DE LUYCKER
Travaux, bâtiments communaux et ateliers municipaux	Bernard JOUCLA, Dominique GAYE, Stéphanie MARQUEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Serge ALMENDRO, Régine TOSON, Bruno CAZERES, JC MADELAINE, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL
Agriculture et forêt	Sébastien ABADIE, Régine TOSON, Caroline ECORCHON, JC MADELAINE
Culture	Juliette SALANNE, Hélène FRANCES, Serge ALMENDRO, Sandrine TREBUCQ, Laëtitia CAZABAN
Logement	Alexandre ARRIZABALAGA, Caroline ECORCHON, Sandrine TREBUCQ, Serge ALMENDRO, Stéphanie MARQUEZ
Finances	Tous les élus municipaux
Ressources humaines	Tous les élus municipaux

La secrétaire de séance



Hélène FRANCES

Le Maire,

Gisèle VINCENT